


## 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<i>émission: 27/02/2018 selon 2015/830/UE</i> <i>page 1/6</i>	
<p>NOM DU PRODUIT</p>	<h3>VULCANO PÂTE</h3>
<p>FOURNISSEUR</p> <p>RAISON SOCIALE</p> <p>ADRESSE COMPLÈTE</p>	<p>AMPLITUDE SERVICES</p> <p>ZI EUROPORT</p> <p>57500 SAINT AVOLD</p>
<p>TÉLÉPHONE</p> <p>TÉLÉCOPIE</p> <p>URGENCE</p> <p>FDS</p>	<p>03 87 00 42 20</p> <p>03 87 00 42 21</p> <p>01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris</p> <p>as.fiches@sfr.fr</p>
<p>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES</p> <p>-USAGE RECOMMANDÉ</p>	<p>Usage biocide.</p> <p>Rodenticide.</p>
<p>-USAGES DÉCONSEILLÉS</p>	<p>Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés.</p>

## 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>CLASSIFICATION SELON 1272/2008/CE (CLP)</p>	<p>Danger, Repr. 1B, peut nuire à la fertilité et au fœtus.</p> <p>Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
<p>EFFETS PHYSICO-CHIMIQUES NOCIFS</p>	<p>Aucun autre danger.</p>
<p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CLP</p>	
<p>-PICTOGRAMMES DE DANGER</p>	<p>Danger.</p>
<p>-MENTIONS D'AVERTISSEMENT</p>	<p>H 360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H 373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite</p>
<p>-MENTIONS DE DANGER</p>	<p>P 201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P 202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris les précautions de sécurité.</p> <p>P 260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.</p> <p>P 280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.</p> <p>P 308+P 313: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.</p> <p>P 314: Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P 405: Garder sous clef.</p> <p>P 501: Éliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>
<p>-CONSEILS DE PRUDENCE</p>	<p>Aucune.</p>
<p>-DISPOSITIONS SPÉCIALES</p> <p>-CONTIENT</p> <p>-DISPOSITIONS REACH</p>	<p>DIFENACOUM</p> <p>Aucune.</p>
<p>AUTRES DANGERS</p> <p>-SUBSTANCES vPvB ou PBT</p> <p>-AUTRES DANGERS</p>	<p>Aucune.</p> <p>Aucun autre danger.</p>

**3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

SUBSTANCES	Non disponible.
MÉLANGES	Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative: <b>BUTYL HYDROXYTOLUENE:</b> CAS: 128-37-0 CE: 204-881-4 REACH: 01-2119565113-46 Aquatic Acute 1, H 400 Aquatic Chronic 1, H 410 C<0,20% <b>DIFENACOU:</b> CAS: 56073-07-05 CE: 259-978-4 INDEX: 607-157-00-X Dermal Acute Tox. 1, H 400 Aquatic Acute 1, H 400 M=10 Aquatic Chronic 1, H 410 M=10 Inhal. Acute Tox. 1, H 330 Oral Acute Tox. 1, H 300 Repr. 1B, H 360 STOT RE 1, H 372 C=50 ppm

**4- PREMIERS SECOURS**

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS	
-CONTACT AVEC LA PEAU	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre. Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
-CONTACT AVEC LES YEUX	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières u moins 10 minutes.
-INGESTION	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien faire absorber par la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.
-INHALATION	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos. Faire respirer de l'air frais.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Ce produit contient une substance autocoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les ou les urines peuvent être observées.
SOINS ET TRAITEMENTS	En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité). Traitement: administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. En cas de détresse, contacter le 15 (ou 112).

**5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

MOYENS D'EXTINCTION	
-AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS	Eau, dioxyde de carbone (CO2).
-AGENTS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS	Aucun en particulier.
DANGERS PARTICULIERS	Ne pas inhaler les gaz produits par la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.
CONSEILS AUX POMPIERS	Utiliser des appareils respiratoires adaptés. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

**6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Porter des dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr. Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
---------------------------	---



**6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)**

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Empêcher la pénétration dans le sol/ sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables. Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant, organique, sable.
CONFINEMENT ET NETTOYAGE	Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection. Laver à l'eau abondante.
RÉFÉRENCES A D'AUTRES RUBRIQUES	Voir également les rubriques 8 et 13.

**7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

MANIPULATION SANS DANGER	Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils aient été nettoyés. Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
SÉCURITÉ DU STOCKAGE	A conserver dans un endroit frais et sec. Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe du soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Tenir loin de la nourriture, des boissons ou aliments pour animaux.
-MATIÈRES INCOMPATIBLES	Aucune en particulier.
-INDICATIONS POUR LES LOCAUX	Locaux correctement aérés.
UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES	Aucune utilisation particulière.

**8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE	<b>BUTYL HYDROXYTOLUENE (CAS 128-37-0):</b> ACGIH - TWA (8h): 2 mg/m <sup>3</sup> Remarques: (IFV),A4 - URT irr  DNEL: non disponible PNEC: non disponible
CONTRÔLES DE L'EXPOSITION	
-PROTECTION DES YEUX	Éviter le contact avec les yeux.
-PROTECTION DE LA PEAU	Combinaison de travail. Porter des vêtements de travail régulièrement lavés.
-PROTECTION DES MAINS	Le port de gants est obligatoire. Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.
-PROTECTION RESPIRATOIRE	Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
RISQUES THERMIQUES	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
CONTRÔLE EXPOSITION ENVIRONNEMENT.	Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts. Placer les appâts en zones non submersibles et à l'abri des intempéries. Dangereux pour la faune.
-CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS	Aucun.

**9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ASPECT ET COULEUR	Pâte rouge.
ODEUR	Caractéristique.
SEUIL D'ODEUR	Non disponible.
pH	6,4 (1% dans l'eau)
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	257K
POINT D'ÉBULLITION	Non disponible.
POINT D'ÉCLAIR	Non disponible.
VITESSE D'ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ (SOLIDES/ GAZ)	Non inflammable.
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSION	Non disponible.
PRESSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	1,24
HYDROSOLUBILITÉ	Non disponible.
SOLUBILITÉ DANS L'HUILE	Non disponible.
COEFFICIENT PARTAGE N-OCTANOL/EAU	Non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Non disponible.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Non disponible.
VISCOSITÉ	Non disponible.
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	Non explosif.
PROPRIÉTÉS COMBURANTES	Non disponible.
MISCIBILITÉ	Non disponible.
LIPOSOLUBILITÉ	Non disponible.
CONDUCTIBILITÉ	Non disponible.
PROPRIÉTÉS CARACTÉRISTIQUES GROUPE	Non disponible.

**10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

RÉACTIVITÉ	Stable en conditions normales.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable en conditions normales.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune.
CONDITIONS A ÉVITER	Stable en conditions normales.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Aucune en particulier.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Aucun.

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

EFFETS TOXICOLOGIQUES	<p>Informations toxicologiques concernant le mélange VULCANO PÂTE:</p> <p>a) Toxicité aiguë: -Test: DL50(oral, rat) &gt; 2000 mg/kg -Test: DL50(cutané, rat) &gt; 2000 mg/kg</p> <p>b) Corrosion/irritation cutanée: -Test: irritation cutanée (lapin): non irritant.</p> <p>c) Lésions/irritation oculaires: -Test: irritation oculaire(lapin): non irritant.</p> <p>d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée: -Test: sensibilisation par contact avec la peau (cochon d'Inde): non sensibilisant.</p> <p>Effets nocifs sur la santé: reprotoxique (catégorie 1).</p> <p>Informations toxicologiques les substances principales contenues dans le mélange:</p> <p><b>DIFENACOUM (CAS: 56073-07-5):</b></p> <p>a) Toxicité aiguë Test LD50(cutané, rat) &gt; 51,54 mg/kg Test LD50(oral, rat) &gt;1,8 mg/kg Test LD50(inhalation, rat, 4h) &gt; 0,0036 mg/kg</p>
-----------------------	--

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)**

	<p>Si l'on a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 2015/830/UE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) toxicité aiguë</li><li>b) corrosion/ irritation cutanée</li><li>c) lésions oculaires graves/ irritation oculaire</li><li>d) sensibilisation respiratoire ou cutanée</li><li>e) mutagénicité sur les cellules terminales</li><li>f) cancérogénicité</li><li>g) toxicité pour la reproduction</li><li>h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.</li><li>i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.</li><li>j) danger par aspiration</li></ul>
--	--

**12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

TOXICITÉ	Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	<b>DIFENACOUM (CAS: 56073-07-5):</b> a) Toxicité aquatique aiguë: -Point final: LC50(96h, truite arc-en-ciel)=0,064 mg/L -Point final: LC50(48h, daphnia magna)=0,52 mg/L -Point final: ErC50(72h, algues)=0,8 mg/L c) Toxicité pour le bactéries: Point final: EC50(6h, crustacé): > 2,3 mg/L
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	<b>DIFENACOUM (CAS: 56073-07-5):</b> Biodégradabilité: pas rapidement dégradable. Biodégradabilité (%): pas disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL ÉVALUATIONS PBT ET VPVB AUTRES EFFETS NÉFASTES	<b>DIFENACOUM (CAS: 56073-07-5):</b> BCF facteur de bioconcentration: pas disponible. Bioaccumulation (BCF): non disponible. Non disponible. Aucune substance vPvB ou PBT. Aucun.

**13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
------------------------------------	--

**14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

NUMÉRO ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
NOM D'EXPÉDITION ONU	Non disponible.
CLASSE DE DANGER POUR LE TRANSPORT	Non disponible.
GROUPE D'EMBALLAGE	Non disponible.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin: non.
PRÉCAUTIONS UTILISATEUR	Non disponible.
MARPOL 73/78 ET RECUEIL IBC	Non disponible.

**15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES	Directive 98/24/CE Directive 2000/39/CE Règlement 1907/2006/CE (REACH) Règlement 1272/2008/CE (CLP) Règlement 790/2009/CE (ATP 1 CLP) et 758/2013/UE
-------------------------------	--



## 15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

RÈGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES (suite)

Règlement 2015/830/UE  
Règlement 286/2011/UE (ATP 2 CLP)  
Règlement 618/2012/UE (ATP 3 CLP)  
Règlement 487/2013/UE (ATP 4 CLP)  
Règlement 944/2013/UE (ATP 5 CLP)  
Règlement 605/2014/UE (ATP 6 CLP)  
Règlement 2015/1221/UE (ATP 7 CLP)  
Règlement 2016/918/UE (ATP 8 CLP)  
Règlement 2016/1179/UE (ATP 9 CLP)

RESTRICTIONS SELON REACH ANNE XVII:

Produit: restriction 40

Substances contenues: aucune restriction

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

- Directive 2012/18:UE (SEVESO III)
- Règlement 648/2004/CE Détergents)
- Directive 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux Directives 2012/18:UE (SEVESO III):

Catégorie Seveso III conformément à l'annexe 1, partie 1: aucun.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

## 16- AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES CITÉES AU § 3

H 400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H 410: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
H 310: Mortel par contact cutané.  
H 330: Mortel par inhalation.  
H 300: Mortel en cas d'ingestion.  
H 360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H 372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.  
  
Cette FDS a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830/UE.  
Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au Règlement 1272/2008/CE (CLP).  
Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

IMPORTANT

*Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date d'émission. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.*

Date d'émission de la fiche: 27/02/2018  
revue le 16.09.2019 am.

*fiche établie selon 2015/830/UE*